



Cahiers
de recherches
médiévales et
humanistes

Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Journal of medieval and humanistic studies

24 | 2012

Au-delà des miroirs : la littérature politique dans la
France de Charles VI et Charles VII

Justice, vengeance, trahison dans la légende d'Ogier le Danois

Muriel Ott



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/crm/12950>

DOI : 10.4000/crm.12950

ISSN : 2273-0893

Éditeur

Classiques Garnier

Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2012

Pagination : 407-409

ISSN : 2115-6360

Référence électronique

Muriel Ott, « Justice, vengeance, trahison dans la légende d'Ogier le Danois », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes* [En ligne], 24 | 2012, mis en ligne le 07 mars 2013, consulté le 13 octobre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/crm/12950> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/crm.12950>

© Cahiers de recherches médiévales et humanistes

Justice, vengeance, trahison dans la légende d'Ogier le Danois

Le monde de l'épopée est celui de la violence. Dans les chansons de geste, nombreuses sont les crises, qui opposent les chrétiens aux ennemis de la foi, ou un seigneur à son vassal, notamment un roi à un grand feudataire. Parmi les chansons de révolte, également appelées chansons des barons rebelles, où les torts sont toujours partagés¹, la *Chevalerie Ogier* occupe une place un peu singulière, dans la mesure où, à la différence de ce que l'on constate par exemple dans *Renaut de Montauban*, *Girart de Roussillon*, *Girart de Vienne*, *Doon de Mayence*, Ogier refuse obstinément, après le meurtre de son fils par Charlot, le fils de Charlemagne, toute proposition de paix, s'acharnant pendant des années à vouloir se venger en tuant Charlot, allant jusqu'à affronter physiquement, et délibérément, l'empereur, lui-même mû par une égale obstination².

L'intérêt de la légende française d'Ogier le Danois, qui raconte le long et sanglant conflit entre Charlemagne et son vassal, ici rebelle alors qu'il est fidèle partout ailleurs dans la tradition épique médiévale française, c'est qu'on peut l'appréhender dans la longue durée. En effet, en France, la chanson la plus ancienne que nous ayons conservée, en décasyllabes, la *Chevalerie Ogier*, datable du début du XIII^e siècle, a fait d'abord l'objet d'une longue continuation, dans le même mètre, au début du XIV^e siècle, l'ensemble étant ensuite remanié, vers le milieu du XIV^e siècle, dans une nouvelle version en alexandrins, qui connaîtra ultérieurement une mise en prose (vers le troisième quart du XV^e siècle ?) que nous ne connaissons que par des imprimés, dont un premier incunable en 1496 ; cette prose survivra jusqu'au milieu du XIX^e siècle dans la Bibliothèque bleue. Emmanuelle Poulain-Gautret, qui

¹ Voir M. de Combarieu du Grès, *L'idéal humain et l'expérience morale chez les héros des chansons de geste des origines à 1250*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 1979, t. I, p. 136 : « les deux partis ont à la fois raison et tort : il y a là une complexité évidemment voulue par les trouvères, inhabituelle chez eux qui aiment bien dire qui a 'droit' et qui a 'tort' », et D. Boutet, *Charlemagne et Arthur ou le roi imaginaire*, Paris, Champion, 1992, p. 378 : « Il nous semble surtout que l'intérêt de cette présentation ambiguë des responsabilités est de rendre la question juridique et/ou politique inextricable, et donc de ne pas opposer des adversaires dont l'un aurait d'emblée raison et l'autre tort. Autrement dit, les auteurs cherchent moins à dénoncer plus particulièrement le roi ou le vassal, qu'à explorer des situations complexes ». Il n'empêche que ces chansons font fréquemment état, par l'intermédiaire de la voix du narrateur ou de celle des personnages, du *tort* et du *droit*, ce qui ne diminue certes en rien la complexité des situations ; voir à ce sujet notre article « Crimes et châtements dans la *Chevalerie Ogier* », *Crimes et châtements dans la chanson de geste*, sous la dir. de B. Ribémont, Paris, Klincksieck, 2008, p. 75-101, notamment p. 98-9, et, dans le même volume, J.-Ch. Herbin, « *Garin le Loherain*, une 'machine infernale' », p. 103-37 ; voir également Ph. Haugeard, « Un baron révolté est-il un hors-la-loi ? Droit et violence dans *Girart de Roussillon* », *Cahiers de Recherches Médiévales*, 18, 2009, p. 279-91.

² Voir M. de Combarieu du Grès, *op. cit.*, p. 144, 150, 154-6, et D. Boutet, *op. cit.*, p. 380.

connaît parfaitement cette longue tradition³, a choisi de s'intéresser ici, dans la diachronie, à une scène fameuse de la légende, celle de l'assemblée judiciaire, à Paris, à l'issue de laquelle il est décidé du sort d'Ogier, prisonnier de Turpin à Reims⁴. En étudiant la scène dans la *Chevalerie Ogier*, Emmanuelle Poulain-Gautret montre comment, tout en adoptant le choix d'« une représentation juridique assez convaincant du 'plaid', de la cour de justice publique », cette dernière témoigne également d'un souci de l'intrigue, dans la mesure où la solution « intermédiaire », « médiane », choisie à l'issue de l'assemblée judiciaire, solution qui ne résout pas le conflit de façon satisfaisante, sert aussi à préparer la véritable solution, qui se fera jour plus tard dans le récit, à savoir « la réconciliation des adversaires en vertu d'une exigence supérieure », en l'occurrence la défense du monde chrétien contre les ennemis de la foi. Emmanuelle Poulain-Gautret examine ensuite la version en alexandrins, où les barons ménagent davantage l'empereur (est-ce là l'« indice d'une idéologie royale plus forte » ?), mais où, surtout, l'épisode se voit enrichi du point de vue littéraire, sans que soit développée « une nouvelle réflexion sur le droit de chacun et l'exercice du pouvoir ». Dans la prose du XV^e siècle, c'est le souci de l'intrigue qui prime, et de loin, et l'examen de deux versions tardives, celle de la Bibliothèque Universelle des Romans, à la fin du XVIII^e siècle, et celle des *Contes héroïques de douce France*, dans la première partie du XX^e siècle, montre encore mieux combien « l'épisode s'en trouve finalement (enfin ?) réduit à sa pure fonction médiane ». L'analyse diachronique permet ainsi de mettre en évidence, d'une part le fait que les réécritures ne visent pas à témoigner de l'évolution de la conception de la justice, d'autre part le fait que, dès la version la plus ancienne, cette assemblée judiciaire ne sert qu'à en annoncer une autre, tout aussi inapte à proposer une issue au conflit, puisque seule une intervention divine sera capable de rétablir la paix : « c'est que décidément la justice n'est pas de ce monde dans la légende d'Ogier le Danois ».

La légende d'Ogier le révolté n'a pas seulement bénéficié d'une très grande longévité : elle s'est également répandue, dès le Moyen Âge, partout en Europe, avec diverses modifications⁵. Leslie Zarker Morgan, auteur d'une récente nouvelle édition de la *Geste Francor*⁶, s'est penchée sur la tradition italienne de la légende, dans une perspective également diachronique. L'adaptation de la légende à un public peu sensible à la problématique féodale française⁷ fait qu'Ogier y apparaît comme

³ E. Poulain-Gautret, *La tradition littéraire d'Ogier le Danois après le XIII^e siècle. Permanence et renouvellement du genre épique médiéval*, Paris, Champion, 2005.

⁴ Ce passage a également été examiné récemment, dans une tout autre perspective, par Fr. Suard dans « L'originalité de la *Chevalerie Ogier de Danemarque* », *Le Souffle épique. L'Esprit de la chanson de geste*, textes réunis par S. Bazin-Tachella, D. de Carné et M. Ott, Dijon, Éditions Universitaires de Dijon, 2011, p. 125-6 (p. 121-31).

⁵ Voir à ce sujet l'ouvrage toujours indispensable de K. Togeby, *Ogier le Danois dans les littératures européennes*, Munksgaard, 1969.

⁶ L. Z. Morgan, *La Geste Francor. Edition of the Chansons de geste of MS. Marc. Fr. XIII (=256)*, Arizona Center for Medieval and Renaissance Studies, Tempe, Arizona, 2009, 2 vol.

⁷ Sur ce point, voir notamment K. H. Bender, « Les métamorphoses de la royauté de Charlemagne dans les premières épopées franco-italiennes », *Atti del 2^o Congresso internazionale della Società Rencesvals, Cultura Neolatina*, 21, 1961, p. 164-74, H. Krauss, *Epica feudale e pubblico borghese. Per la storia poetica di Carlomagno in Italia*, trad. da F. Brugnolo, A. Fassò, M. Mancini, Padua, Liviana, 1980, et le volume consacré par

un fidèle vassal de Charlemagne, l'essentiel étant de faire face aux machinations des traîtres⁸ et de détruire ou convertir les Infidèles. Il n'est plus réellement présenté comme un rebelle, mais davantage comme un héros élu par Dieu, « chosen for special tasks ». Leslie Zarker Morgan examine successivement des témoins de la légende rédigés de la fin du XIII^e siècle au début du XVI^e siècle ; le personnage d'Ogier est ainsi étudié dans la tradition franco-italienne (la tradition rolandienne de *V⁴*, Châteauroux et *V⁷*, la légende d'Ogier dans *V¹³*, soit la *Geste Francor*), mais aussi dans les *Cantari* toscans, la prose toscane, les *Reali di Francia* et l'*Aspramonte* d'Andrea da Barberino, et pour finir dans la *Morte del Danese* de Cassio da Narni et le *Morgante* de Pulci. Montrant qu'Ogier, « faithful to his lord and companions », est à l'opposé des Maganzesi, ce sinistre lignage de Mayence auquel appartient Ganelon, Leslie Zarker Morgan conclut sur le fait que les Gonzague, dont un inventaire de 1542 signale qu'ils possédaient l'épée et la cote de mailles d'Ogier, pouvaient être fiers de les détenir, « sure that these weapons, like his persona, defended the faithful and granted justice, avoiding treason and excess ».

Dès lors, il semble que justice, vengeance et trahison continuer d'exister au fil des siècles dans la légende d'Ogier le Danois, en dépit des changements d'époque, de lieux et de cultures. Cependant, dans les versions italiennes, où Ogier s'est vengé en tuant Çarlotto et où il a payé sa faute par de la prison, le thème de la justice devient secondaire : ne demeure alors que la figure du héros fidèle à son roi et à son Dieu, pendant exemplaire et lumineux du sombre clan des traîtres Maganzesi. Fidélité et trahison : n'est-ce pas ce qui importe avant tout dans l'Italie des XIII^e et XIV^e siècles, où la conquête du pouvoir passe par un jeu d'alliances entre les cités et les hommes ? Dans un contexte politique différent, les versions françaises successives font évoluer le personnage d'Ogier dans une autre direction : le pouvoir du roi, de plus en plus fort, et sa personne même, de plus en plus révérée et respectée, rendent impossible toute variation sur le thème de la révolte. Les diverses réécritures de la légende d'Ogier ne recherchent donc pas la vraisemblance historique, ni pour décrire la révolte, ni pour en raconter le châtement : paradoxalement, pas plus que dans celles des textes franco-italiens, le droit n'est finalement au centre de leurs préoccupations.

Muriel Ott
EA 1337 – Université de Strasbourg
ANR Juslittera

G. Holtus et P. Wunderli au franco-italien et à l'épopée franco-italienne dans le *Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters*, vol. III, t. 1/2, fasc. 10, Heidelberg, Universitätsverlag Winter, 2005, p. 52-3, 92-4, et, pour la légende d'Ogier dans *V¹³*, p. 196-7.

⁸ Voir à ce sujet J.-Cl. Vallecalle, « Le traître et son destin dans l'épopée franco-italienne », *Crimes et châtements dans la chanson de geste*, op. cit., p. 179-202.